



SUCRE GRAINS

Mode d'obtention

Ce produit est obtenu par moulage à très haute pression de lingots de sucre cristal de qualité CEE n°1. Ces lingots sont ensuite concassés et tamisés afin d'obtenir des grains irréguliers d'une très grande dureté, qui résistent à la cuisson, produisant des effets décoratifs et des textures agréables.

Dénomination de vente

Au sens de la Directive 2001/111/CE, la dénomination de vente du Sucre Grains est « sucre ».

Liste des ingrédients

Sucre

Caractéristiques physico-chimiques

	Paramètres	Unité	Standard	Méthodes
Sucre CEE n°1	Aspect/Type de couleur	Unité d'aspect type	< 2	ICUMSA GS2-11 ou GS2-13
		Points européens	< 4	Conversion ICUMSA / Points européens
	Coloration	ICUMSA	< 22,5	ICUMSA GS2-10
		Points européens	< 3	Conversion ICUMSA / Points européens
	Cendres	%	< 0,01	ICUMSA GS2-17
		Points européens	< 6	Conversion ICUMSA / Points européens
	Total	Points européens	< 8	Total des points européens : paramètres aspect, coloration, cendres
	Perte au séchage	g%g	≤ 0,06	ICUMSA GS2-15
	Polarisation	g%g	≥ 99,7	ICUMSA GS2-1
	Teneur en sucre inverti	%	≤ 0,04	ICUMSA GS2-4 ou GS2-5
SO2	mg/kg	≤ 10	ICUMSA GS2-33 ou GS2-35	
Propreté	Note	≤ 2	Méthode interne	

Caractéristiques granulométriques

Paramètres	Unité	Standard	Méthodes
Ouverture moyenne	mm	3 à 4	ICUMSA GS2-37



SUCRE GRAINS

Caractéristiques microbiologiques et éléments traces métalliques

Paramètres	Unité	Standard	Méthodes
Mésophiles totaux	UFC/10g	≤ 200	ICUMSA GS 2/3 – 41 ou 43
Levures	UFC/10g	≤ 10	ICUMSA GS 2/3 – 47
Moisissures	UFC/10g	≤ 10	ICUMSA GS 2/3 – 47
Arsenic	ppm	< 0,1	ICP – NF EN 11885
Plomb	ppm	< 0,2	ICP – NF EN 11885
Cuivre	ppm	< 0,2	ICP – NF EN 11885

Valeurs nutritionnelles

	Pour 100 g
Energie	1700 kJ 400 kcal
Matières Grasses	0 g
- dont Acides gras saturés	0 g
Glucides	100 g
- dont sucres	100 g
Protéines	0 g
Sel	0 g

Conditionnement

Doypack® de 350 g avec fermeture zip.

Conditions de stockage

Nos produits doivent être stockés à l'abri de l'humidité et des variations thermiques.



SUCRE GRAINS

Garanties qualités

OGM

Le Sucre Grains ne provient pas d'organismes génétiquement modifiés et par conséquent, en vertu de la réglementation européenne en vigueur (Règlements 1829/2003/CE et 1830/2003/CE), aucune mention d'étiquetage concernant les OGM n'est nécessaire.

DDM

Le Sucre Grains est dispensé de l'indication de Date de Durabilité Minimale selon la Directive Européenne 2000/13, article 9.

ALLERGENES

Le règlement (UE) 1169/2011 modifié, relatif à l'information du consommateur sur les denrées alimentaires (INCO), précise en son annexe II la liste des substances ou produits provoquant des allergies ou intolérances. Les substances ou ingrédients qui y sont listés doivent être mentionnés et étiquetés selon les modalités de l'article 21 de ce même règlement. Compte tenu de ces informations, nous déclarons que le Sucre Grains ne contient pas d'ingrédients allergisants nécessitant un étiquetage.

IONISATION

Aucun traitement par ionisation n'intervient au cours du procédé de fabrication du Sucre Grains (Décret n° 2001-1097).

ESB/EST

Aucun produit d'origine animale n'est utilisé ou n'est susceptible d'être utilisé dans lors du procédé de fabrication du Sucre Grains.

TRACABILITE

Notre gestion de la traçabilité respecte les standards GS1. Nous apposons sur chaque palette expédiée (homogène ou non) au moins une étiquette standard EAN 128 supportant un Serial Shipping Container Code qui fait le lien avec nos opérations de production, stockage et expéditions.

Tereos FRANCE
Direction Des Ventes Produits de Grande Consommation
RHF : Tél. : +33 (0) 3 28 38 75 41
GMS : Tél. : +33 (0) 3 28 38 75 40
Fax : +33 (0)3 28 38 75 43
<http://www.beghin-say.fr/>